



92701 COLOMBES CEDEX

☎ **01.47.60.80.00**
Télécopie 01.47.60.80.85

VILLE DE COLOMBES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026

N°**17**

Conseillers en exercice : 53
Présents : 48
Représentés : 5
Absents : 0

Ayant voté pour : 50
Ayant voté contre : 0
Abstentions : 3
Ne prenant pas part
au vote : 0

OBJET : CANDIDATURE À L'APPEL À PROJETS LA
SCIENCE SE LIVRE PORTÉ PAR LE
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'appel à projets La science se livre annexé à la présente délibération,

Considérant l'intérêt de la Ville à développer des actions culturelles de sensibilisation aux questions scientifiques et à leur place dans la société,

Sur l'avis de la Commission Unique,

Après avoir entendu le rapporteur,

D E L I B E R E

Article 1 : Autorise la Ville à candidater à l'appel à projets La Science se livre sur le thème « La Ville de demain » porté par le département des Hauts-de-Seine.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à solliciter auprès du département des Hauts-de-Seine une subvention d'un montant de 2 210 euros pour un projet d'un montant total de 4 420 euros dans le cadre de la mise en œuvre de cette opération culturelle, et à signer tous les actes y afférents.

Certifié exécutoire compte tenu de Fait à Colombes

*l'affichage le 29 septembre 2026 à l'Hôtel
de Ville et de la réception en préfecture le
29 septembre 2026*

Identifiant de l'acte :

092-219200250-20260922-23383-DE-1-1



Le Maire,

Signé électroniquement.
GIACOMONI Joakim

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil, BP 3032 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.